

## Conseiller en environnement

---

La Municipalité régionale de comté des Maskoutains est un organisme supramunicipal qui regroupe 17 municipalités de la région maskoutaine, avec une population totale de plus de 91 414 habitants.

Sous l'autorité du directeur à l'aménagement, le conseiller en environnement collabore aux mandats, activités et dossiers qui ont trait à l'aménagement du territoire et à l'environnement.

À titre indicatif, il assumera les tâches suivantes :

- Élaborer ou mettre à jour, en collaboration avec le comité consultatif agricole ainsi que le comité Aménagement et Environnement, le plan régional sur les milieux naturels et en assurer sa mise en œuvre;
- Élaborer, planifier et mettre en œuvre des projets relatifs à l'environnement;
- Appliquer la réglementation relative à la protection du couvert forestier, délivrer ou refuser les certificats d'autorisation d'abattage d'arbres et procéder aux inspections sur le territoire;
- Faire la gestion des demandes déposées dans le cadre du programme d'aide financière en environnement;
- Participer à l'élaboration des autorisations générales pour l'entretien des cours d'eau;
- Conseiller et supporter la MRC et ses municipalités en matière de pouvoirs et d'obligations en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ou tout autre règlement ou loi en matière d'environnement;
- Travailler en étroite collaboration avec les organismes œuvrant dans le milieu de l'environnement à la mise en œuvre d'actions dans le cadre du plan régional sur les milieux naturels;
- Préparer des documents techniques relatifs à l'aménagement du territoire et à l'environnement;
- Participer à divers projets spéciaux et collaborer à l'élaboration de mémoires;
- Élaborer et rédiger des documents réglementaires ou autres en fonction des lois habilitantes et règlements applicables;
- Travailler en collaboration avec la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour la gestion des matières résiduelles;
- Intégrer les orientations et politiques en matière d'environnement dans les outils de planification du territoire;
- Représenter la MRC auprès de divers organismes externes et d'instances légales;
- Coordonner, organiser et participer à divers comités ou toute autre rencontre à l'égard de ses mandats;
- Exécuter toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur.

### Exigences du poste :

- Diplôme d'études universitaire en environnement, biologie ou géographie;
- Expérience pertinente de trois (3) à cinq (5) ans;
- Connaissance des lois et règlements en matière d'environnement;
- Connaissance du domaine municipal, des lois concernant l'aménagement du territoire et l'urbanisme, un atout;
- Connaissance de la gestion des matières résiduelles, un atout;
- Excellente maîtrise du français écrit et oral;
- Bonne maîtrise des logiciels de la suite Office et de logiciel géomatique tel que ArcGis ou QGIS;
- Détenir un permis de conduire et une assurance automobile valides et avoir accès à un véhicule;

La personne recherchée devra avoir un esprit d'analyse et de synthèse, avoir un sens de l'organisation et des priorités, être orientée vers les résultats et le maintien de la qualité des services, ainsi qu'une facilité à travailler en équipe et à communiquer efficacement avec tact et diplomatie.

La rémunération et les autres conditions sont déterminées en fonction des politiques en vigueur. À titre informatif, l'échelle salariale se situe pour 2023 entre 60 854 \$ et 79 365 \$, selon l'expérience et les compétences. L'horaire de travail prévu est de 35 h/semaine, dont l'horaire du vendredi se termine à 12 h.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 6 octobre 2023, à 12 h, à l'adresse suivante : MRC des Maskoutains, Concours « **Conseiller en environnement** », 805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6 ou, par courriel, à [info@mrcdesmaskoutains.ca](mailto:info@mrcdesmaskoutains.ca).

Le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.